Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 029-212900815-20261021-2026_68-DE

COMMUNE DE HUELGOAT

Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2026-68

SEANCE DU Mardi 20 octobre 2026

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 13
Présents pour le vote de cette délibération : 13
Procuration(s) : 0
Votants : 13
Date de la convocation : jeudi 15 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 20 octobre à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants *: Gaëtan PEYREBESSE, Audrey PENVEN GUYADER, Aurélien MONFORT-LEBORGNE, Laura SERANDOUR, Hélène TOURNIER, Gérard TOSSER, Sébastien THEPOT, Isabelle CHESNIER, Mathieu MORVAN, Yuna TROADEC, Pierre-Yves DECAGNY, Solène TRIPOZ, Yvon LE SCRAIGNE,*

Absent(s) : *Karine DONCKERS, Philippe AUDRAIN.*

Procuration : 0

Secrétaire de Séance : *Audrey PENVEN GUYADER*

N° d'ordre : 2026-68

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 029-212900815-20261021-2026_68-DE

OBJET :Devis- Réfection des routes du Vieux Tronc / Kervoal

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'état de dégradation des voies communales desservant les secteurs de **Kervoal et du Vieux Tronc**.

Compte tenu de l'état actuel de la chaussée, présentant différentes dégradations, il apparaît nécessaire de procéder à des travaux de réfection afin d'améliorer la sécurité des usagers, les conditions de circulation et la pérennité de ces voies.

Le projet consiste à réaliser les travaux d'enrobés nécessaires de remise en état des chaussées, selon les préconisations techniques qui seront définies après consultation des devis des entreprises.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- approuve le principe de réfection des routes de Kervoal et du Vieux Tronc ;
- autorise Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires à la réalisation de ces travaux avec l'entreprise EUROVIA pour un montant de 48 016.20 euros TTC;
- autorise Monsieur le Maire à solliciter les éventuelles subventions susceptibles d'être accordées pour cette opération ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les devis et documents nécessaires à la réalisation des travaux;

Vote pour :	13
Vote contre :	0
Abstention :	0

Pour extrait conforme,

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 09/09/2026

Le Maire,
M. Gaëtan PEYREBESSE